

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1032 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 1032

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1962

Date de publication
30 juillet 1962

Date du numéro
31 juillet 1962

TEXTE INTÉGRAL

Les Miliciens de 2° Classe : Moussa Arraita Hamadou, mle 2690, Ali Houssein Garisso, mle 2701, Dini Ali Houmed, mle 2711, de la 3° Compagnie de Milice à Ali-Sabieh, arrivant en fin de contrat le 6 avril 1964, sont licenciés pour inaptitude à l'emploi pour compter du 1er août 1962. Les intéressés qui totalisent 3 mois et 25 jours de services effectifs dans la Milice de la C.F.S. ne peuvent prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde, vivres et permission des intéressés seront liquidés par les soins de la Milice à Ali-Sabieh. Les Miliciens de 2° Classe Moussa Arraita Hamadou, mle 2690, Ali Houssein Garisso, mle 2701, Dini Ali Houmed, mle 2711, seront rayés des contrôles de la Milice de la C.F.S. à compter du 1^{er} août 1969 ils recevront le certificat de libération.